

Article
1760

Type
Bâton de colle,

Section 1 : identifiant de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Bâton de colle thermofusible (Hot Melt Glue Stick)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Aucune information disponible.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur / distributeur :
KEMPER SRL
Via Prampolini 1/Q, 43044 Lemignano di Collecchio (PR)
Tel. : +39 0521-957111 (dalle 8.30 alle 17.00)
Personne de contact chargée de la SDD :
info@kempergroup.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

NOM	NATION	TELEPHONE
Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance	FR	+ 33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : identification des dangers

2.1 Classification de la substance Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] tel que modifié :

Dangers physiques : Non classé.

Dangers per la santé : Non classé.

Dangers pour l'environnement : Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Pictogramme de danger : Non applicable.

Mention d'avertissement : Non applicable.

Mentions de danger : Non applicable.

Conseils de prudence : Non applicable.

2.3 Autres dangers Le produit chauffé provoque des brûlures. Le produit ne répond pas ai critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII del règlement (CE) n° 1907/2006.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Applicable

Nom Chimique	N° CAS	N° CE	Concentration (% en poids)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
EVA (Éthylène-acétate de vinyle)	24937-78-8	-	54	Non classé
Résine de pétrole	8050-31-5	232-482-5	34	Non classé
Cire	64742-51-4	265-154-5	12	Non classé

Voir la section 16 per le texte complet des mentions de danger.

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Général : En cas de malaise, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer immédiatement la peau à grande eau froide pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER DE RETIRER LE MATÉRIAU EN FUSION. Couvrir la zone touchée avec un pansement propre. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER DE RETIRER LE MATÉRIAU EN FUSION. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin ou un service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11 pour des informations détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun connu.

Section 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des méthodes d'extinction adaptées aux conditions environnantes.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion : formation de CO, CO2 et de petites quantités de vapeurs nitreuses et d'oxydes de soufre.

5.3 Conseils aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.

Section 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone avec de l'air frais.

Respecter les précautions indiquées dans les autres sections.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de fusion : laisser le liquide se solidifier avant de le ramasser.

Ne commencer le nettoyage que lorsque le produit s'est complètement refroidi.

Ramasser le matériau.

Laver les vêtements et l'équipement après manipulation.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour l'élimination.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact cutané avec le matériau chaud.

Tenir hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais.

Stocker dans un endroit sec.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

Section 8 : contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Remarques sur les composants : VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (WEL).

Composant(s)	Type	Valeur	Norme
Aluminium	VME (TWA)	10 mg/m ³ (poussière inhalable) 4 mg/m ³ (poussière alvéolaire)	EH40-WEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de contrôle : Assurer une ventilation adéquate lors de l'utilisation du matériau et respecter les principes d'une bonne hygiène professionnelle pour contrôler l'exposition individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Protection oculaire avec protection latérale (EN 166).

Protection de la peau :

Protection des mains : Porter des gants appropriés si un contact prolongé avec la peau est probable. **Lors de la manipulation de matériau chaud :** Gants isolants EN 407 (chaleur).

Autres : Vêtements de travail de protection (par exemple, chaussures de sécurité EN 344, vêtements de travail de protection à manches longues). Les vêtements contaminés doivent être soigneusement nettoyés.

Protection respiratoire : Aucune exigence particulière. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée si des fumées ou des vapeurs sont susceptibles de se dégager. Lorsque les contrôles techniques ne sont pas installés ou sont insuffisants, porter un équipement de protection respiratoire approprié.

Section 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Solide blanc translucide.
État physique :	Solide.
Odeur :	Inodore.
Seuil olfactif :	Aucune information disponible.
pH :	Aucune information disponible.
Point de fusion/point de congélation :	Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Aucune information disponible.
Point d'éclair :	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation :	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune information disponible.
Pression de vapeur :	Aucune information disponible.

Densité de vapeur :	Aucune information disponible.
Densité relative :	> 1 (eau = 1).
Solubilité(s) :	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Ce produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition :	Aucune information disponible.
Viscosité :	Aucune information disponible.
Propriétés explosives :	Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.
Propriétés comburantes :	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Aucune.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de température normales et dans les conditions d'utilisation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales de manipulation.

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : formation de CO, CO2 et de petites quantités de vapeurs nitreuses et d'oxydes de soufre.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation respiratoire : Aucune information disponible.

Sensibilisation cutanée : Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune information disponible.

Cancérogénicité : Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Aucune information disponible.

Danger par aspiration : Aucune information disponible.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Ce produit n'est pas toxique pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes :

Aucune information disponible.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.

Section 14 : Renseignements sur le transport

Généralités : La substance n'est pas soumise aux réglementations de transport des marchandises dangereuses incluses dans l'**ADR** (transport routier), le **RID** (transport ferroviaire), l'**IMDG** (transport maritime) et l'**OACI/IATA** (transport aérien).

14.1 Numéro ONU

ADR/RID : Produit non réglementé

IMDG : Produit non réglementé

OACI/IATA : Produit non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID : Produit non réglementé

IMDG : Produit non réglementé

IATA : Produit non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : Produit non réglementé

IMDG : Produit non réglementé

OACI/IATA : Produit non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : Produit non réglementé

IMDG : Produit non réglementé

OACI/IATA : Produit non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : Non

IMDG Polluant marin : Non

OACI/IATA : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(10), Liste candidate telle qu'actuellement publiée par l'ECHA :

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XIV, Substances sujettes à autorisation, tel que modifié :

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XVII, Substances soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, tel que modifié :

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié.

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III) :

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié.

Réglementation nationale (Allemagne) :

Classe de danger pour l'eau (WGK) :

Classe de danger pour l'eau 1 : Présente un faible danger pour l'eau (Slightly hazardous to water).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Article 16 : Informations supplémentaires

Les données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances ; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne l'établissent pas de relation contractuelle légalement valable.

Les travailleurs doivent être informés, formés et instruits conformément à leurs tâches spécifiques et selon les dispositions légales en vigueur. Ci-après, nous présentons les dispositions légales et les règles techniques les plus importantes contenant les dispositions correspondantes.

Contact : Bureau Technique (Technical Office)

Abréviations et acronymes

NC : Non Classé

DL50 : Dose létale qui tue 50 % des animaux de laboratoire (Dose létale 50)

CL50 : Concentration létale qui tue 50 % des animaux de laboratoire (Concentration létale 50)

VME (TWA) : Valeur Limite Moyenne d'Exposition (Moyenne pondérée dans le temps)

VLE (STEL) : Valeur Limite d'Exposition à court terme

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

OACI (ICAO) : Organisation de l'aviation civile internationale

IATA : Association du transport aérien international

SGH (GHS) : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CAS : Chemical Abstracts Service (division de la Société américaine de chimie)

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans cette fiche se rapportent uniquement au produit identifié et peuvent ne pas être pertinentes si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou pour des utilisations autres que celles prévues. Les utilisateurs en aval et les distributeurs auxquels cette fiche est destinée doivent disposer de leur propre fiche de données de sécurité basée sur les scénarios et informations pertinents.